

QUESTIONS ET RÉPONSES 1 à 5 – DDP 5X001-24-0051 – SERVICES DE DÉCHIQUETAGE ET D'ÉLIMINATION.

Question 1:

Notre entreprise est recommandée et approuvée par la GRC pour la destruction de tous les renseignements papier protégés et classifiés. De plus, tous nos processus sont documentés. Sommes-nous en mesure de fournir ces renseignements au lieu de NAID AAA, car nous avons constaté que leurs exigences entrent en conflit avec les exigences de la DSIC?

Réponse 1:

Oui, l'exigence AAA de la NAID a été remplacée par l'exigence SECRET en vertu du Guide de l'équipement de sécurité de la GRC, annexe A (catégorie 2).

Voir le critère M1 modifié dans – DDP – 5X001-24-0051 – MDF 002 – Services de déchetage et d'élimination.

Question 2:

Nous comprenons que vous cherchez une preuve de 9600 boîtes de papier secret détruites au cours des 5 dernières années pour vous assurer que le soumissionnaire peut répondre aux exigences de volume. Une grande partie de notre travail se fait sans contrat formel. Nous offrons des services continus aux ministères du gouvernement du Canada qui dépassent 6 000 boîtes de Secret et des dizaines de milliers de Protégé B. De plus, nous avons ajouté deux nouveaux désintégrateurs à notre installation.

Est-ce que le fait de fournir un résumé comme celui-ci serait suffisant pour nous assurer que nous sommes en mesure de répondre aux exigences de volume?

Réponse 2:

Oui, l'expérience que nous voulons voir en obtenant une preuve de boîtes détruites n'est pas seulement pour Secret, mais pour tous les niveaux de sécurité. Si vous avez des contrats pluriannuels avec le gouvernement du Canada, vous pouvez indiquer la durée du contrat et le volume. Si les types d'entente sont des contrats officiels, les numéros de projet ou les numéros de demande avec le volume sont également acceptables.

Des précisions ont été ajoutées au critère M3 dans – DDP– 5X001-24-0051 – MDF 002 – Services de déchetage et d'élimination.

Question 3:

Nous comprenons que cette exigence concerne la qualité du service. Pouvons-nous fournir des références de clients qui utilisent nos services pour la destruction de niveau classifié, que ce soit pour le papier ou d'autres articles comme les médias de TI et les articles spécialisés?

Réponse 3:

Oui, la référence peut être pour n'importe quel niveau de classification de destruction ou n'importe quel média ou article spécialisé.

Question 4 :

Quelles quantités voulez-vous citer dans ces tableaux ou voulez-vous simplement un prix par boîte?

Réponse 4 :

Les quantités ont été retirées et nous avons rajusté le tableau de la base de paiement à l'annexe B de la DDP – 5X001-24-0051 – MDF 002 – Services de déchetage et d'élimination pour refléter le prix unitaire plutôt que les quantités.

Question 5:

Il n'y a qu'une seule section pour le transport, mais les quantités sont très importantes. Considèreriez-vous des frais de transport pour moins de 50 boîtes et un pour plus de 50 boîtes, car il faudrait des véhicules différents?

Réponse 5:

Nous n'aurons besoin de transport que pour plus de 50 boîtes, que ce soit sur une base mensuelle ou pour le déchetage ponctuel en vrac. Nous avons ajusté le tableau de la base de paiement à l'annexe B de la DDP – 5X001-24-0051 – MDF 002 – Services de déchetage et d'élimination pour refléter le prix unitaire plutôt que les quantités.